

Charte du collège Pierre Joannon

Usages du réseau Internet dans le collège

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education nationale.

Par respect de la **loi** et pour des questions de **sécurité** et de **responsabilité** par rapport à des élèves mineurs, la consultation des sites par les élèves n'est autorisée que :

- **pour répondre à une recherche formulée par un enseignant** (ou pour la messagerie dans le cadre du B2i uniquement)

et

- **toujours sous la responsabilité d'un adulte** afin que les élèves n'aient pas accès à des informations de nature douteuse.

Est par conséquent interdite la consultation de messagerie, chat, blog, la recherche personnelle...qui sont du domaine privé.

Le non respect de cet usage pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès au service et aux sanctions prévues dans le règlement intérieur du collège quel que soit le poste utilisé dans le collège.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.